

# **AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

## **PROJET DE REVISION DU PLU D'HERICY**

Par arrêté n°2019-26 du 12 septembre 2019, le Président de la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur la révision du Plan Local d'Urbanisme d'Héricy.

A cet effet, le vice-président du tribunal administratif de Melun a désigné Mme Hélène PLANQUE, en qualité de commissaire enquêteur.

**L'enquête publique se déroulera**  
**du 7 octobre 2019 au 13 novembre 2019**  
en mairie d'Héricy (siège de l'enquête publique) aux jours et heures habituels d'ouverture.

Mme le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public aux lieux, dates et horaires suivants :

- Le lundi 7 octobre 2019 entre 9h et 12h en Mairie d'Héricy
- Le samedi 19 octobre 2019 entre 9h et 12h en Mairie d'Héricy
- Le mercredi 13 novembre 2019 entre 14h et 17h en Mairie d'Héricy

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera déposé en mairie d'Héricy (siège de l'enquête publique) 6 rue de l'Eglise – 77850 HERICY où le public pourra en prendre connaissance pendant les jours et heures habituels d'ouverture (du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h et les samedis matin hormis les samedis 2 novembre 2019 et 9 novembre 2019).

Il sera également disponible à l'adresse suivante : [www.pays-fontainebleau.fr/enquetepublique6](http://www.pays-fontainebleau.fr/enquetepublique6) sur le site internet de la commune de Héricy <https://www.hericy.fr/> et sur des postes informatiques au siège de la communauté d'agglomération (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30).

Le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions :

- Sur le registre papier ouvert à cet effet, à feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire enquêteur qui sera tenu à la disposition du public au siège de la mairie d'Héricy pendant la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture.
- Par courrier postal avant le mercredi 13 novembre 2019 à 17h à l'attention de Mme Hélène PLANQUE, commissaire enquêteur au siège de l'enquête en Mairie d'Héricy 6 rue de l'Eglise – 77850 HERICY
- Par courriel à l'adresse suivante [mairie@hericy.fr](mailto:mairie@hericy.fr) avant le 13 novembre 2019 à 17h
- En ligne sur [www.pays-fontainebleau.fr/enquetepublique6](http://www.pays-fontainebleau.fr/enquetepublique6)

Ces observations, propositions et contre-propositions seront tenus dans les meilleurs délais à la disposition du public au siège de l'enquête et seront accessibles sur le site internet <https://www.hericy.fr/> et sur le site [www.pays-fontainebleau.fr/enquetepublique6](http://www.pays-fontainebleau.fr/enquetepublique6) pendant toute la durée de l'enquête.

Le dossier d'enquête publique comprend :

- le dossier d'élaboration du PLU et son évaluation environnementale arrêtés en conseil communautaire
- Les avis des personnes publiques associées et consultées
- L'avis de l'autorité environnementale
- Le bilan de la concertation

Il n'est pas prévu de réunion d'information et d'échanges.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public au siège de la communauté d'agglomération et en mairie d'Héricy et à la préfecture de Seine-et-Marne aux jours et heures habituels d'ouvertures où ils pourront être consultés dès leur réception et pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

A l'issue de l'enquête publique, le dossier de plan local d'urbanisme sera soumis pour approbation au conseil communautaire, éventuellement amendé pour tenir compte des résultats de l'enquête.